

## Motion de soutien à la titularisation des Maîtres Auxiliaires et des emplois précaires dans l'Education Nationale

**M. LE MAIRE :** Avant de passer à l'ordre du jour, je veux vous soumettre une motion qui concerne la titularisation des maîtres auxiliaires et des emplois précaires dans l'Education Nationale. Je vous la lis :

«Les élus du Conseil Municipal de Besançon, émus par la situation des quelque 300 agents non titulaires de l'Education Nationale dans l'Académie (enseignants du second degré, suppléants du primaire, contractuels et administratifs techniciens et ouvriers de service) appellent l'attention du Recteur et du Ministre de l'Education Nationale sur ce dossier.

Faisant observer que le coût cumulé des heures supplémentaires et des indemnités chômage est supérieur à celui de la création d'emplois stables qui permettrait de réduire considérablement le nombre de ces emplois précaires, les élus bisontins manifestent leur solidarité au «collectif des sans-poste de Franche-Comté» et formulent le vœu que le Ministère présente, dans les meilleurs délais, un plan de titularisation de ces personnels».

**M. DUVERGET :** Monsieur le Maire, au nom du groupe «Une Ambition pour Besançon» et le groupe RPR, nous nous abstenons pour la raison suivante : si effectivement l'Education Nationale a besoin d'un nombre important de titulaires, elle a besoin également d'un certain nombre de personnes susceptibles à un certain moment d'apporter une solution à des manques d'effectifs. Ceci étant, ces personnels peuvent, par la voie soit des concours externes, soit des concours internes qui aujourd'hui ouvrent de plus en plus de postes, se présenter à la titularisation, ce qui est fait d'ailleurs et ce qui est encouragé. D'autre part, je ne veux pas entrer dans un développement trop technique mais les heures supplémentaires sont un élément inévitable dans l'Education Nationale, pour des raisons techniques : composer les services ou faire les emplois du temps par exemple. Voilà pourquoi cette motion me semble incomplète et donc irrecevable par le groupe d'opposition.

**M. LE MAIRE :** Merci. Vous irez vous expliquer devant les 300 sans-postes qui n'ont pas tout à fait le même avis que vous. C'est vrai que ce sont des questions difficiles mais je pense que d'autres solutions pourraient être apportées, par exemple sur le point des heures supplémentaires : c'est ce que nous faisons au niveau de la ville où nous essayons de réduire année après année depuis au moins 10 ans ces heures supplémentaires. Nous avons aussi du personnel auxiliaire que nous essayons de titulariser au fur et à mesure des années.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité moins onze abstentions, approuve cette motion.